

N°24/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2021**

➤ **OBJET : Délibération pour les cimetières**

Le neuf avril deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1^{er} avril 2021

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain, SROCZYNSKI Charles

Excusés : GALLAND Daniel, Denis PRAT (procuration donnée à ACHIN Richard)

Absents : BERNARD Aline, AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire expose les travaux menés lors des dernières réunions de la commission cimetières qui s'est appuyée sur le fonctionnement et les prix appliqués dans les communes voisines. Il ressort de ces travaux quatre priorités :

- Harmoniser la tarification de nos différents cimetières
- Le besoin d'établir une réglementation des cimetières de la commune
- La recherche de financement pour réaliser un caveau dans le commun à Chauffayer et une création de colombariums sur les trois sites
- Travailler juridiquement sur les spécificités du cimetière de St Eusèbe

Monsieur le Maire présente la proposition de tarification concernant les concessions et les colombariums des Costes et de Chauffayer à compter du 1^{er} mai 2021.

Les concessions

- Pour une concession perpétuelle : 1000 €
- Pour une concession de 30 ans : 650 €

Les colombariums

Deux types de contrat seront proposés :

- Pour la concession d'une case de 15 ans : 300 €
- Pour la concession d'une case de 30 ans : 600 €

COMMUNE d'AUBESSAGNE

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: mairie.aubessagne@orange.fr

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'appliquer ces tarifs à partir du 1^{er} mai 2021
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

